

MOYENNE DRAA - BARRAGE AL MANSOUR ADDAHBI

45.000 ha - CLASSÉ SITE RAMSAR EN 1980



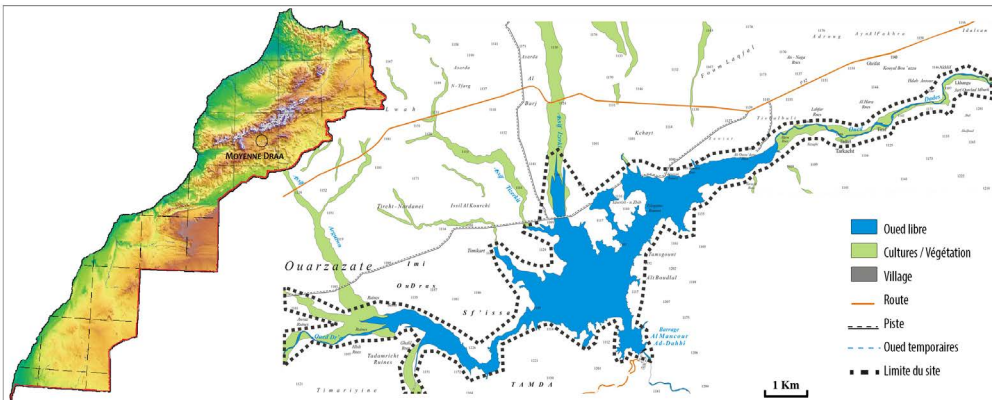
Le barrage Al Mansour Ad-Dahbi (5.000 ha), de par sa situation à l'aval immédiat de la confluence de deux grandes rivières qui coulent l'une en direction de l'autre dans une dépression allongée Est-Ouest, donne lieu à un grand réservoir allongé de l'Ouest vers l'Est. Le site est situé entre 600-1100 m d'altitude et couvre une superficie de 45.000 ha (Barrage : 5.000 ha ; Oasis : 40.000).



VALEURS PATRIMONIALES DU SITE

L'espèce de flore la plus remarquable est représentée par l'Acacia raddiana qui occupe les lits d'Oued secs du moyenne Draa et de ses affluents.

Le site abrite trois espèces d'oiseaux d'eau menacées ou vulnérables se reproduisant sur le site: Blongios nain *Ixobrychus minutus*, Tadorne casarca *Tadorna ferruginea* et Sarcelle marbrée *Marmaronetta angustirostris*. Des mammifères terrestres sont également présents sur le site: Fennec *Fennicus zerda*, Chat ganté *Felis libyca*, Genette *Genetta genetta*...



JUSTIFICATION DE CLASSIFICATION RAMSAR

Un type de zone humide original représentatif à l'échelle de l'Afrique du Nord.



Présence régulière de 2 espèces vulnérables ou rares : *Tadorna ferruginea* et *Marmarionetta angustirostris*.

- Plus d'une vingtaine d'espèces d'oiseaux qui hivernent ou nidifient dans la zone du barrage et une centaine d'autres espèces liées aux palmeraies.
- La zone abrite édes mammifères rares au Maroc : Fennec, Zorille, Chat ganté, Genette, Loutré.

Le site accueille en hiver plus de 1% du total de la population biogéographique de *Tadorna ferruginea*.

- Les oasis servent de zone de recharge d'énergie pour les oiseaux avant et après la traversée du désert.
- 3 trois espèces d'oiseaux d'eau intéressantes : Flamant rose, Spatule Blanche et Balbuzard pêcheur.

OBJECTIFS DE GESTION

Contrôler les pompages d'eau et les creusements de carrière de manière à limiter leur impact sur le milieu et sur les espèces.

Gérer l'expansion urbaine et l'estension des terrains de culture.

Créer une réserve de biosphère des oasis du sud-est marocain. Renforcer l'encadrement des activités de pêche.